

L'AGEFIPH, le FIPHFP et les Cap emploi se mobilisent au service de l'emploi des personnes handicapées

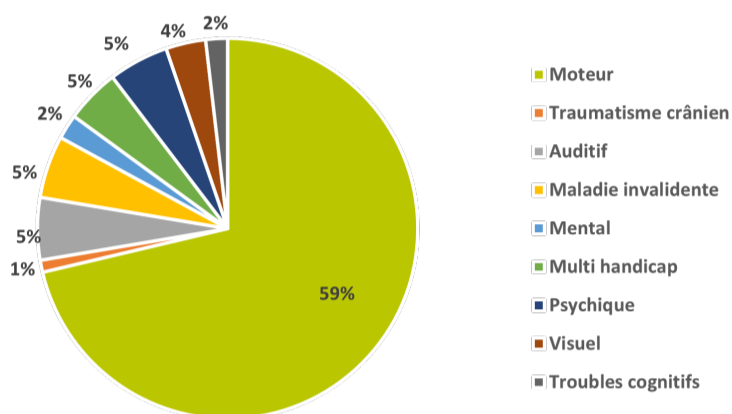
475
EMPLOYEURS
contactés

2000
PERSONNES
contactées

Pour prévenir les risques professionnels liés à la situation sanitaire et économique, plus de **2000 personnes** en situation de handicap et **475 employeurs** ont été contactés depuis octobre 2020.

* personnes déjà accompagnées par Cap emploi en 2019 et 2020 avant la crise sanitaire.

SITUATION DES PERSONNES CONTACTÉES



76% En activité

- 93.6% salariés
- 6.4% travailleurs indépendants

24% Sans activité

- 12.1% demandeurs d'emploi
- 8,4% en arrêt maladie
- 3.5% en chômage partiel

RÉPONSES APPORTÉES

Service social assurance maladie

Accompagnement individuel & global des assurés en arrêt de travail qui risquent de perdre leur emploi du fait de leur état de santé.

AGEFIPH / FIPHFP

Financer des services & aides financières destinées aux personnes handicapées et employeurs. Accompagner gratuitement les employeurs pour identifier et mettre en place des solutions d'intégration des PH dans l'entreprise et répondre à l'obligation d'emploi.



Médecine du travail

Conseiller les salariés & employeurs - mener des visites médicales - prescrire si besoins des adaptations de postes - solliciter les acteurs...

Pôle emploi - Cap emploi

Assurer un accompagnement individualisé vers & dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

TÉMOIGNAGES SALARIÉS

Vous êtes un employeur et vous souhaitez accompagner vos collaborateurs présentant une problématique handicap ? Contactez Cap emploi :

✉ contact@cheops-bretagne.com

Vous souhaitez être accompagné pour la mise en œuvre de votre politique handicap ? Contactez l'Agefiph et le Fiphfp :

✉ Employeur privé : entreprises.bretagne@agefiph.asso.fr
Employeur public : delphine.bellegarde-rieu@caissedesdepots.fr

« L'échange téléphonique a permis d'identifier une solution, en lien avec le médecin du travail. Je vais pouvoir bénéficier d'un aménagement de poste : on va m'équiper d'un clavier et d'une souris ergonomiques » .



VIVIANE

« Lorsque j'ai été contacté dans le cadre de l'action de veille, j'étais en poste en tant qu'aide documentaliste. J'avais des difficultés à effectuer certaines tâches du fait de mon handicap visuel. Cet entretien téléphonique m'a permis d'être orienté vers le médecin du travail avec lequel j'ai pu échanger sur mes difficultés ».



YANN